Les phases de l'étude EGRIAN

Janvier 2007 — Décembre 2009 — Septembre 2012 — Avril 2013 — Fin 2013

LETTRE N° 8

Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Diagnostic ◗ Compréhension ◗ Modélisations ◗ Enseignements	**Propositions** ◗ Aménagement (mesures structurelles) ◗ Gestion et anticipation (mesures non structurelles)	**Stratégie** ◗ Évaluation de l'impact des aménagements ◗ Approfondissement et cohérence des mesures structurelles ◗ Bénéfice des actions cumulées	◗ Définition et partage d'une stratégie de réduction du risque inondation ◗ Évaluation des coûts et des financements possibles, montage opérationnel
4 LETTRES 4 GRAD	3 LETTRES 3 GRAD ▶ Réunions publiques à Nevers, Sermoise, Fourchambault	LETTRE 8 GRAD 8	LETTRE 9 GRAD 9 ET 10 ▶ Exposition et réunions publiques à Nevers et Challuy

Prise en compte d'EGRIAN pour un aménagement possible du val de Sermoise

Ce début d'année 2013 a vu la présentation d'une étude de faisabilité dirigée par la Ville de Nevers et la Direction départementale du territoire de la Nièvre.

En préalable à la conception du futur centre aquatique de la Ville de Nevers qui s'implantera à proximité de l'ancienne piscine de la Jonction, il a été confié à Minea une étude d'aménagement du val rive gauche.

L'une des priorités d'EGRIAN est de réduire les vulnérabilités des zones inondables. L'opportunité d'implanter le centre aquatique de Nevers, en rive gauche, provoque le déplacement du centre routier départemental. Ce déplacement sécuriserait son fonctionnement en cas de forte crue. Appliquée au val de Sermoise, trois échelles géographiques se sont, donc, dégagées : cahier des charges pour la piscine, hypothèse de restructuration du quartier de la Jonction et possibilité d'aménagement globale du territoire du val de Sermoise.

La demande a été d'élaborer un document de recommandations tenant compte du risque de brèche, du déversoir et de son possible chemin de l'eau dans le val.

Indépendante de toute décision, l'étude est un exemple d'application des réflexions d'EGRIAN.

Conception et réalisation : Minea, www.minea.fr. Mai 2013.

EGRIAN communique

Et le site internet :
www.etude-egrian.com
avec tous les documents de communication et les présentations audiovisuelles.

Programme des réunions de la phase 3 en 2013

28 mai : Exposition et réunion publique à Nevers
30 mai : Exposition et réunion publique à Challuy
Septembre 2013 : Comité de pilotage de fin de phase 3 avec Madame la Préfète pour entériner la stratégie retenue
Fin 2013 : Présentation globale de l'étude EGRIAN

Etude Globale du Risque Inondation sur l'Agglomération de Nevers

La Lettre de l'EGRIAN n° 8

etude-egrian.com — Mai 2013

Rive gauche, entretien du lit de la Loire par la DDT en 2012
Aménagement faisant partie des propositions d'EGRIAN

Limiter les inondations sur l'agglomération, c'est possible

Mai 2013 est une date charnière pour EGRIAN. Les élus de Nevers Agglomération et leurs partenaires élaborent une stratégie de réduction du risque inondation qui devra être proposée avant cet été.

Les mesures non structurelles de réduction du risque, dont certaines sont déjà mises en œuvre comme les plans communaux de sauvegarde et les diagnostics d'entreprises, cherchent à augmenter la sécurité et à réduire les dommages, tout en accélérant un retour à la normale efficace.

Les bénéfices des actions cumulées qui vous sont exposés dans cette lettre ont trouvé, à la fois, leur raison d'être et leur cohérence.

Avant de décider d'une démarche à suivre, nous organisons fin mai des rencontres avec la population à travers une exposition et des réunions de concertation.

Ces temps forts pourront vous permettre de bien former votre opinion sur l'ensemble de l'étude et de nous donner votre avis pour que nous puissions mieux prendre en compte vos attentes et vos recommandations.

Fin 2012, le Ministère a retenu Nevers comme Territoire à Risque important d'Inondation avec Orléans, Tours, Angers et Nantes pour la Loire. Ce classement devrait accélérer et aider financièrement, au besoin avec l'Europe, la mise en œuvre d'une stratégie de réduction du risque.

Encore une fois, je compte sur votre participation.

Didier Boulaud,
Président de Nevers Agglomération
Sénateur

nevers AGGLOMÉRATION

La maîtrise d'ouvrage de l'étude EGRIAN est portée par la Communauté d'Agglomération de Nevers

Nevers Agglomération a regroupé, pour l'étude EGRIAN, plusieurs partenaires, soit parce qu'ils sont directement concernés, soit parce qu'ils possèdent des compétences spécifiques.

Deux partenaires financent 80 % de l'étude

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
www.eau-loire-bretagne.fr

L'État, représenté par M. le Préfet de la Nièvre
www.nievre.pref.gouv.fr

Un partenaire privilégié accompagne Nevers Agglomération

L'Établissement Public Loire
www.eptb-loire.fr

Pour toute information plus détaillée, rendez-vous sur **www.etude-egrian.com**

Nevers Agglomération

Pilote de l'étude : Hubert Fallet, directeur de l'environnement et du développement durable

124, route de Marzy – BP41 – 58027 Nevers
☎ 03.86.61.85.91, hfallet@agglo-nevers.fr

La Lettre de l'EGRIAN n° 8, mai 2013
Directeur de la publication : Didier Boulaud
Co-directeur de la publication : Hubert Fallet
Rédaction et mise en page : Minea
Crédits photos : Minea, Hubert Couprie, Artelia, J.-P. Ferrand
Impression : Imprimerie Normalisée
Distribution : La Poste
Tirage à 40 000 exemplaires
ISSN : 1961-070X

Bénéfices des actions cumulées

→ Entretenir et Restaurer le Lit de la Loire : E.R.L.

Entretenir et restaurer le lit de la Loire à la hauteur de Nevers procure un abaissement de 30 à 40 cm des crues dans le lit de la Loire au niveau de Nevers à condition que l'action E.R.L. reste durable dans le temps.

E.R.L. abaisse fortement le niveau en Loire et réduit donc la pression de la crue sur les ouvrages.

Les deux photos correspondent à l'action d'entretien conduite par la D.D.T. engagée en 2012 suite aux enseignements de l'étude EGRIAN. Coût de l'opération : 90 000 €.

→ Les mesures non structurelles sécurisent les personnes et réduisent les dommages

Les mesures non structurelles ont pour but de réduire l'impact des inondations en renforçant la sécurité des personnes et des biens. Elles doivent également permettre de retrouver le plus rapidement possible des conditions de vie normales. Des priorités s'imposent :

→ limiter l'implantation des enjeux dans les zones inondables en s'appuyant sur la réglementation (plans de prévention des risques avec leurs déclinaisons dans les documents d'urbanisme) et la sensibilisation de la population concernée ;

→ mieux gérer la crise et la post-crise grâce aux démarches de gestion des risques (plan ORSEC, Plans Communaux de Sauvegarde, etc.) ;

→ réduire la vulnérabilité des biens en améliorant et en protégeant le bâti et les activités économiques.

Pour plus de détails, se reporter à la Lettre n° 7

→ Fermer les passages du remblai SNCF

La fermeture des dix passages dans le remblai de la SNCF jusqu'aux crues très fortes (T = 170 ans) soustrait le val de Sermoise au remous. Cet aménagement a cependant une limite. Pour les crues exceptionnelles, le val reste inondable en raison du choix de réouvrir les passages.

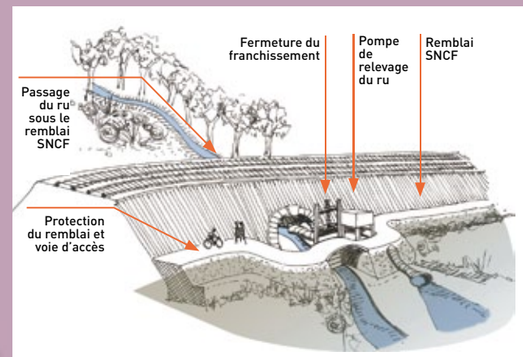

Le val de Sermoise peut être protégé jusqu'aux fortes crues (3 500 m³/s).

Illustration : Minea – Dessin : A. Mausset

Travaux sur la levée de Saint-Eloi (rive droite)

→ Renforcer les levées

Arbres sur la levée de la Blanchisserie (rive gauche)

En rive droite, le renforcement de la levée a été réalisé progressivement de 1970 à 2003. Il faut mettre en œuvre un tel renforcement en rive gauche où les hauts de digues sont fragiles (Sermoise-sur-Loire) et où certaines levées sont arborées (la Blanchisserie).

Le renforcement améliore la protection des vals endigués. Cependant, cela n'est pas suffisant, le risque de brèche subsiste.

Estimation des coûts

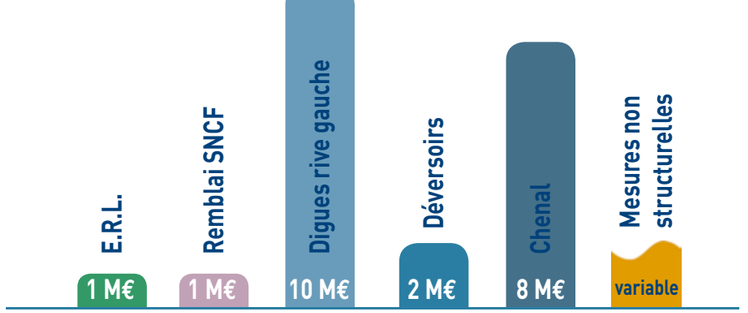

Ces coûts sont des ordres de grandeur

→ Prélever un débit plus important

En rive gauche, un ouvrage beaucoup plus important que le chemin de l'eau peut permettre de capter en Loire un débit plus important, de façon à abaisser fortement le niveau des crues à Nevers.

Source Artelia

Un chenal de décharge en rive gauche réduit les débits en Loire et réduit les pressions sur les levées et les ponts.

→ Sécuriser avec les déversoirs

Pour conforter les levées, il faut des déversoirs sur les deux rives de la Loire mais ils peuvent se déclencher à des hauteurs de crue différentes :

→ en rive droite pour les très fortes crues, soit T = 200 ans (Q = 3 870 m³/s) ;

→ en rive gauche pour les fortes crues, soit T = 100 ans (Q = 3 280 m³/s).

L'intérêt du déversoir est aussi que l'on sait où, quand et comment la surverse va se produire.

Une levée renforcée et équipée d'un déversoir est un ouvrage sécurisé et un val mieux protégé.

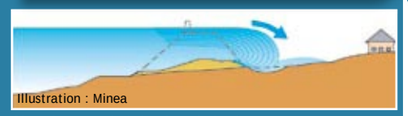

Illustration : Minea

Situation avec brèche dans la levée

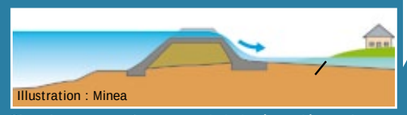

Illustration : Minea

Situation avec renforcement de la levée et déversoir

→ Délimiter un « chemin de l'eau »

L'eau qui franchit un déversoir peut être accompagnée afin d'éviter l'inondation des habitations du val. Cet accompagnement peut prendre la forme d'un modelé de terrain relativement modeste et paysagé : le chemin de l'eau.

Le chemin de l'eau reprend les eaux du déversoir et limite ainsi l'inondation des enjeux du val (logements, activités, réseaux...).

La levée de Sermoise à l'emplacement possible du déversoir